

République Française

Département de l'Oise

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°04/2025

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	17	17

Date de Convocation
10 Mars 2025

Date d'Affichage
10 Mars 2025

Objet de la Délibération

**APPROBATION DE LA
DEMANDE DE
SUBVENTION D.E.T.R.
RENOUVELLEMENT DU
RÉSEAU D'EAU
POTABLE
RUE JEAN JAURÈS
À MÉRU**

Séance du 24 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Mars à 18h45, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes des Sablons à Villeneuve les Sablons, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE	BILLARD Laurent
COMMUNES DES SABLONS	BOGAERT Francis
	BOULLIANT Didier
	CAUCHIES Daniel
	CHEVALLIER Laurent
	HERMAN Catherine
	KIESSAMESSO Philippe
	LE MAREC Hervé
	LEROY Annie
	LETELLIER Alain
	MERMET Laurent
	MOKTHARI Abdelafid
	VALLET Hervé
	BEAUVISAGE Valéry (suppléant)
	DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant)
LE COUDRAY SUR THELLE	GORINE Ludovic
BELLE-ÉGLISE	GRANGER Philippe (suppléant)

Absents excusés :

Mesdames MAHEU Brigitte – MARGERY Dominique –
Messieurs BRELET Gilles – COMETTE Jacques – DE
KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain –
GOERGEN Julien – GOUPIL Jean-Louis – GOUSPY
Christian – HABERKORN Gilles – LE CORRE Pascal –
PIGEON Emmanuel – THOMAS Jean-Jacques –
VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Néant

Monsieur GRANGER Philippe est désigné secrétaire de séance.

Soit 17 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Comité Syndical.

OBJET : APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. – RENOUELEMENT DU RÉSEAU D’EAU POTABLE RUE JEAN JAURÈS À MÉRU

Monsieur le Président indique que des travaux de renouvellement d’une canalisation en fonte grise datant de 1955, sont à réaliser rue Jean Jaurès à Méru, en coordination avec les travaux de voirie prévus par la commune.

Pour ce faire, il conviendrait de solliciter une subvention auprès de l’État, au titre de la D.E.T.R. au taux de 43,93% sur un montant de travaux estimés à 225 375,53 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l’unanimité,

APPROUVE le dépôt d’une demande de subvention auprès de l’État au titre de la D.E.T.R., au taux de 43,93% sur un montant de travaux subventionnable de 225 375,53 € HT, soit une subvention de 99 000,00 €, afin de réaliser l’opération projetée.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an sus-dits

Le Président,



Alain LETELLIER



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le **03 AVR. 2025**

Et publication ou notification
Du **03 AVR. 2025**



Le Directeur Général
des Services,



Sébastien FOURNIER

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Syndicat Mixte Eau Potable des Sablons
Utilisateur : FOURNIER Sébastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202504
Objet :	Délibération n°2025-04 - Demande de subvention DETR - renouvellement du réseau rue Jean Jaurès à
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	060-200045177-20250324-DEL202504-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-200045177-20250324-DEL202504-DE-1-1_0.xml	text/xml	921 o
Document principal (Délibération) Nom original : 04-2025 Approbation de la demande de subvention DETR - renouvellement du réseau d'eau potable rue J. Jaurès à Méru.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20250324-DEL202504-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	95.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2025 à 13h54min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2025 à 13h54min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2025 à 13h54min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 avril 2025 à 13h54min17s	Reçu par le MI le 2025-04-03